

COMMUNE
de
LES PORTES-EN-RE
(CHARENTE-MARITIME)
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2021

L'an Deux Mille vingt et un le 13 avril à 14 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune des PORTES-EN-RE
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Fêtes de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Alain POCHON, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :... 15
Nombre de Présents :..... 13
Nombre de Votants :..... 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2021

PRESENTS : Mrs. Alain POCHON, Patrick BOURAINE, Mrs. Jean-Luc CHENE, Mme Pascale LAGARDE, Philippe MARRONNIER, M. Michel OGER, Mme Elisabeth REGRENY, Mrs. Serge MASSÉ, Mmes Marion PEAN-DORRANI, Isabelle GAUQUELIN-CAMPION, M. Xavier de BOISSARD, Marie-Françoise PENAUD, M. Jean-Marc RAYTON.

ABSENTS / EXCUSES : M. Hervé ROCHETEAU et Mme Laura LANCHON-SEEGER qui ont respectivement donné procuration à Mme Pascale LAGARDE et M. Patrick BOURAINE.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GAUQUELIN-CAMPION.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur Xavier de BOISSARD demande que les comptes rendus des commissions communales soient annexés aux comptes rendus des Conseils Municipaux.

Informations

Sans objet.

Affaires générales

I – VOIRIE – Effacement des réseaux basse tension, éclairage et communications électroniques

Monsieur le Maire évoque l'état dégradé des routes de l'Anse du Fourneau, des Vieilles Vignes, de la Filatte et des Morines.

Avant d'entreprendre les travaux de réfection de ces chaussées, il convient de procéder au préalable, à l'enfouissement des réseaux aériens présents sur ces voies.

Pour ce faire, et au vu de l'ampleur du linéaire représenté, le SDEER, chargé d'entreprendre les études d'effacement des réseaux, demande un ordre de priorité des rues à traiter.

Monsieur le Maire propose l'ordre suivant : les routes de l'Anse du Fourneau et des Vieilles Vignes dans un premier temps et les routes de la Filatte et des Morines dans un deuxième temps.

Approuvé à l'unanimité.

Finances

II – Budget global de la Commune – Vote des taux d'imposition 2021

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➔ Approuve les propositions de Monsieur le Maire telles que développées ci-dessus ;

➔ Décide de ne pas augmenter à partir du 1^{er} Janvier 2021 les taux d'imposition des taxes directes locales qui s'établissent ainsi :

- Taxe Foncière (Bâti) 36.08 % (ancien taux : 14.58 % + 21.50% part département)
- Taxe Foncière (Non Bâti) 38.40 % (ancien taux : 38.40 %)

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Il précise que le taux départemental s'élevait à 21.50 % en 2020.

Monsieur Michel OGER précise que sous l'ancienne mandature, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés pendant 6 ans.

III – SDEER 17 – Dossier EP 286-1055 – Remplacement des luminaires vétustes PR105 et PR106 – Place de la Liberté

Après avoir écouté l'exposé de **Monsieur le Maire** et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la réalisation des travaux de remplacement des luminaires vétustes PR 105 et PR 106 de la place de la Liberté
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis sus-énuméré et prendre toute décision afférente à ces travaux ;
- **Dit** que le montant à la charge de la commune, soit **832.39 € HT** se fera par remboursement immédiat ;
- **Dit** que cette dépense sera imputée en section d'investissement du budget global de la Commune.

Madame Isabelle GAUQUELIN-CAMPION demande comment ils vont intervenir compte-tenu de la présence des terrasses.

Monsieur le Maire répond qu'il a évoqué la problématique et que l'entreprise CITEOS va s'organiser en conséquence.

Questions diverses

La distribution de la newsletter est répartie entre les conseillers municipaux par secteur.

Madame Marion PEAN-DORRANI demande si la mairie a fait du démarchage auprès des personnes de plus de 75 ans pour la vaccination contre la COVID-19.

Madame Pascale LAGARDE explique que cette démarche est à l'initiative des personnes mais qu'elle a vu avec les infirmières pour cibler les personnes concernées.

Elle précise que Monsieur Philippe MARRONNIER a conduit une personne avec le minibus à Saint-Martin de Ré afin qu'elle se fasse vacciner.

Monsieur le Maire rappelle qu'une information a été faite sur la page Facebook de la commune pour l'aide au déplacement, mais que c'est à la sécurité sociale de contacter les personnes de plus de 75 ans afin de recenser les non vaccinés et qu'un retour sera fait au CCAS.

Madame Isabelle GAUQUELIN-CAMPION relate une question posée sur la page Facebook sur le port du masque sur la plage et dans les marais.

Monsieur le Maire évoque l'arrêté préfectoral où il est stipulé que le port du masque est obligatoire sur toute l'Ile de Ré, y compris sur les plages et dans les marais.

Il évoque également la position commune des maires de l'Ile de Ré pour le maintien de l'ouverture des manèges avec des mesures sanitaires renforcées.

Monsieur le Maire résume la visite du Préfet et les différents sujets abordés :

- La gare routière et le hangar des services techniques à la Pointe à Chabot,
- La maison de l'avenue du Haut des Treilles et la possibilité d'y faire des logements,
- Le blocage de la construction des HLM allée des Peupliers dû aux fouilles archéologiques,
- L'étude en cours de la zone de mouillages,
- La sécurité routière aux abords des routes du Lisay et du Petit Bec.

Monsieur le Maire évoque la situation du blockhaus de la plage de la Redoute et l'érosion de la dune suite à la dernière tempête. Les travaux de sécurisation du site ont été effectués par l'ONF. L'équipe municipale doit se concerter pour savoir s'il faut considérer ce blockhaus comme bâtiment historique et le conserver ou s'il faut engager une procédure de destruction par mesure de sécurité.

Madame Marion PEAN-DORRANI évoque la présence de l'algéco sur le parking de Carrefour Contact.
Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un parking privé et que la Commune ne peut pas intervenir.
Madame Elisabeth REGRENY précise que la mairie avait réussi à faire enlever un algéco il y a quelques années, il faudrait se rapprocher des services de la Police Municipale.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 15h45.

Fait en Mairie de LES PORTES-EN-RE,

Le 15 avril 2021

LE MAIRE,

Alain POCHON.

